



COMMUNE DE GARDANNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

OBJET : EXECUTION DU BUDGET 2017 DU SERVICE DE
L'ASSAINISSEMENT AVANT SON VOTE

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc Procuration
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy Procuration jusqu'à la question n° 08
MASINI Jocelyne Procuration
PONTET Anthony Procuration
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne Procuration
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia
PARLANI René Absent
BARBE Françoise Procuration
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique Procuration
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine
BUSCA-VOLLAIRE Céline
BAGNIS Alain
MUSSO Alice
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
BIGGI-CONTI Marlène
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte Procuration
BALDO Antonio
LEPOITTEVIN Clément

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 24 jusqu'à la question n° 08 puis 25
Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 08 puis 09
Absent à la séance : 01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Conformément à l'article L 1612.1 du C.G.C.T., lorsque le Budget Primitif n'a pas été voté, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette),

Vu la délibération du 31 mars 2016 adoptant le budget primitif 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 26 Majorité Municipale - M. Lepoittevin - **Abstentions** : M. Garella (02)/M. Rigaud/Mme Biggi-Conti/M. Amic/M. Baldo (02), l'adopte et le convertit en délibération,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dans les limites définies ci-dessous, dans l'attente du vote du budget primitif 2017 du Service de l'Assainissement :

	20	21	23	Total
Total 2016 HT	218 744,17	131 438,49	883 848,89	1 234 031,55
Autorisation 2017 HT	54 686,04	32 859,62	220 962,22	308 507,88

ARTICLE 2 : Que ces crédits seront inscrits dans le budget 2017 du Service de l'Assainissement.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : **13 DEC. 2016**

AFFICHEE LE : **13 DEC. 2016**

ACCUSE RECEPTION PAR LA SOUS PREFECTURE LE :

13 DEC. 2016